

AVIS PUBLIC PUBLIÉ LE 6 AOÛT

Règlement R-073 établissant les différents titres de transport et édictant des conditions au regard de leur possession et de leur utilisation

Prenez avis que lors de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 17 juin 2026, la Société de transport de Sherbrooke a adopté le règlement suivant : **Règlement numéro R-073 établissant les différents titres de transport et édictant des conditions au regard de leur possession et de leur utilisation** tel que modifié par le règlement R-073-1.

Ce règlement peut être consulté au sts.qc.ca et à la STS au 895, rue Cabana, Sherbrooke, en communiquant au 819 564-2687 poste 302.

Le 6 août 2026

La Secrétaire
Vicky Martineau

